

Vincent PINCHAUX
Ecole Elémentaire des Oliviers
1, rue G. BOREA
06 100 NICE
04 92 07 85 45
06 75 08 83 80

À M. P. JOURDAN Inspecteur d'Académie DSDEN
Inspection Académique des Alpes Maritimes
Boulevard Slama
BP 3001 06201 NICE Cedex 3

Nice le 07/01/2009

OBJET: Aide Personnalisée ou « Soutien »

*Je vous écris cette lettre car aujourd'hui, en conscience,
je ne puis plus me taire ! En conscience, je refuse d'obéir !*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En tant que fonctionnaire conscient des devoirs qui lui incombent, j'ai toujours eu à cœur de faire correctement mon travail. C'est pourquoi, j'ai organisé les heures d'aide personnalisée comme me l'imposait mon IEN. Bien que dubitatif quant à l'efficacité de ce dispositif, j'ai voulu être utile à mes élèves en organisant ces heures de soutien au mieux de leurs intérêts. Et si j'étais conscient que ce dispositif mettait en danger les RASED, je comptais sur mon engagement syndical pour les défendre.

Or le vendredi de veille de vacances, j'ai eu la désagréable surprise de trouver ceci dans le cahier de liaison d'un des élèves qui participait au soutien :

M.PINCHAUX, Xxx ne pourra plus suivre son soutien le vendredi soir car il a entraîné de basket à 17h. Il faudrait trouver un autre jour.

Au delà de la blessure personnelle, ce mot de parents m'a permis de mettre à plat mon opinion quant à vos projets pour l'École.

Le dispositif de soutien prive tous les élèves de trois semaines de classe. Deux heures de classe en moins multiplié par 36 semaines égalent 72h, soit 3 semaines de 24h.

Le dispositif de soutien ne sert pas les élèves en difficulté ! Les élèves que j'ai suivis pendant ces cours n'ont toujours pas rattrapé le retard (évaluations trimestrielles à l'appui) que j'avais constaté au départ. Sans doute une intervention d'enseignants spécialisés leur eut été bien plus profitable.

Le dispositif de soutien participe à discréditer un peu plus l'École. Non seulement l'école échoue à enseigner à Xxx dans des conditions « normales », mais en plus elle échoue dans le cadre de l'aide personnalisée. Quelle opinion de l'École vont avoir les parents dans ces conditions ?

Le dispositif de soutien « commercialise » l'École. Qu'un parent d'élève se permette d'écrire une

telle demande montre bien que, dans l'opinion générale, l'École devient un prestataire de service comme les autres, une entreprise à qui l'on peut imposer ses désirs de consommateurs. Et le fait que l'aide personnalisée se déroule hors temps scolaire et sous condition d'acceptation des parents renforce encore cette dérive.

Le dispositif de soutien participe au démantèlement des RASED. Le discours ministériel est si clair sur le sujet qu'il n'est besoin de rien ajouter.

Pour toutes ces raisons, mais aussi :

- contre les programmes de 2008 réalisés sans aucune concertation et présentant des aspects terriblement rétrogrades ;
- contre les primes et heures supplémentaires qui divisent les enseignants au lieu de favoriser le travail en équipe;
- contre le SMA et le décret N° 2008-1246 du 1er décembre 2008 qui remettent en cause le droit de grève...

Je vous informe de mon intention de rejoindre les rangs des enseignants désobéisseurs. Le démantèlement des fondements de l'Éducation Nationale est un processus que je ne peux plus accepter sans réagir. En conscience, je refuse d'obéir ! Je fais ce choix dans l'espérance de construire une école du respect, de la coopération, de la solidarité et de la réussite pour tous.

Je prends la liberté de faire connaître cette lettre et de l'associer à d'autres courriers similaires car elle s'inscrit dans une prise de conscience et une action collective de défense du service public d'éducation et des valeurs qui fondent notre école républicaine.

Je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de mes sentiments déterminés et respectueux.

V. PINCHAUX.

Copie adressée
à M.le Ministre de l'Éducation Nationale,
aux organisations syndicales départementales,
à la presse.